

EPREUVE HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET GEOPOLITIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN CNAEM 2019

ELEMENTS DE CORRECTION DU SUJET SANS DOCUMENTS

Les espaces maritimes enjeux géopolitiques majeurs d'un espace mondial globalisé.

La mondialisation, en progressant, a un impact majeur sur les territoires. Elle en bouleverse la hiérarchie économique mondiale. Si certains territoires sont marginalisés, d'autres profitent du nouveau contexte économique pour amorcer leur développement. Cependant, les changements sont lents et la domination de la Triade est toujours une réalité. La compétition pour les ressources naturelles est toujours plus forte. A ce titre, les espaces maritimes ont acquis une importance stratégique et les États s'affrontent pour les dominer et les contrôler ou pour le moins assurer la sécurité de leurs approvisionnements, le flux des échanges commerciaux et l'exploitation des ressources naturelles maritimes.

Le contrôle des océans est un reflet de la hiérarchie des puissances dans un monde globalisé et une source de plus en plus aigüe de tensions et de crises dont les États mesurent aujourd'hui la nécessité d'une meilleure régulation internationale sans pourtant y parvenir compte tenu de l'importance globale et régionale des enjeux qui s'y rattachent. Ainsi ces espaces très convoités (dont nous allons préciser la nature- dans leur utilisation au sein d'une économie mondialisée (partie 1), sont aujourd'hui très disputés par les tensions qu'ils génèrent (partie 2) et le par le manque essentiel de régulation internationale dans leur utilisation qui reflètent la hiérarchie des puissances d'un espace mondial globalisé (partie 3).

Ainsi ces espaces maritimes jouent un rôle essentiel dans la mondialisation ce qui conduit à d'importantes tensions pour leur contrôle et au développement de marines de guerre assurant leur sécurisation.

I°) Des espaces essentiels pour l'économie mondiale.

■ Des espaces essentiels dans le cadre des transports et échanges :

Les espaces maritimes occupent 71% de la surface terrestre (soit 361 millions de km²). Ils sont reliés les uns aux autres permettant de formidables possibilités d'échanges et de communication à l'échelle mondiale.

Ainsi, depuis les années 1960, les espaces maritimes sont des lieux clés des échanges... Le transport maritime assure à lui seul 90 % des échanges économiques mondiaux.

De nombreux produits sont transportés par mer : les biens manufacturés sont majoritairement transportés par mer / transports par porte-conteneurs (4 700 porte-conteneurs dans le monde /

trafic porte-conteneurs multiplié par 7 en 20 ans) – les matières premières sont aussi majoritairement transportées par mer / transports par bateaux spécialisés ; 3 000 pétroliers, 1 500 méthaniers... et par tubes ; oléoducs, gazoducs – les informations sont aussi échangées par mer / transports par câbles – les produits illicites sont échangés par mer / transports par bateaux – les migrants sont transportés par mer / transports par bateaux...

Les principales routes maritimes ? Par où passent-elles ? Où arrivent-elles ?

Les principales routes maritimes partent des **principaux ports du monde**, eux-mêmes situés sur les **principales façades maritimes** du monde...

Puis, ces routes maritimes empruntent des axes principaux ou secondaires passant par des points de passages stratégiques (pour gagner du temps). Elles passent donc par des seuils naturels (détroits de Gibraltar, d'Ormuz ou de Malacca) ou artificiels (canaux interocéaniques de Panama et de Suez). Cependant, de nouvelles voies maritimes pourraient s'ouvrir dans l'Océan Arctique avec le réchauffement climatique et la fonte des glaces...

Enfin, les principales routes maritimes arrivent dans les principaux ports du monde, eux-mêmes situés sur les principales façades maritimes du monde...

Ainsi, les échanges sont réalisés entre un petit nombre de ports de plus en plus modernes et de mieux en mieux équipés: 25 ports polarisent 50% des flux mondiaux. Ces ports sont concentrés sur quelques grandes façades maritimes (façade européenne, façades atlantique et pacifique américaines, façade de l'Asie-Pacifique).

■ Des espaces essentiels pour quelques ressources importantes :

Les espaces maritimes recèlent d'importantes ressources avérées ou supposées. Parmi ces ressources, il y a : du pétrole ; environ 22% des réserves mondiales – du gaz ; environ 30% des réserves mondiales – des minerais polymétalliques – des terres rares – des ressources halieutiques ; 90 millions de tonnes de captures de pêche en 2011 / principales zones de pêche dans le Pacifique ; Chine – Indonésie – Pérou et en Atlantique Nord. Mais les espaces maritimes ce sont aussi : la pratique de l'aquaculture – la production d'eau douce / dessalement – l'exploitation de la houle et du vent pour générer de l'électricité...

Par conséquent, les espaces maritimes sont vitaux pour le fonctionnement de l'économie mondiale.

II°) Des espaces de plus en plus disputés.

Les espaces maritimes concentrent une part importante des échanges et des richesses mondiales. Le contrôle de ceux-ci est un enjeu stratégique.

1- La législation internationale pour organiser l'usage des océans (...)

■ Jusqu'au XXème siècle, les espaces maritimes étaient divisés en *mare clausum* sous la souveraineté des Etats et en *mare liberum* ouverte à tous. Cependant, l'importance des richesses marines et sous-marines ainsi que des routes maritimes entraîne une véritable course à la mer pour s'approprier les espaces maritimes entre de nombreux Etats. Aux revendications

des Etats s'oppose la liberté des mers, c'est-à-dire la possibilité pour tout navire d'aller dans n'importe quel port pour y déposer ses marchandises et de repartir pour toute autre destination.

■ Pour favoriser le règlement des conflits, un droit maritime international a été élaboré.

Aussi, débutée en 1973, la conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a débouché sur la convention de Montego Bay (Jamaïque) en 1982. Elle définit un nouveau droit de la mer et est ratifiée par 133 pays en 2011.

Trois grands types d'espaces maritimes sont délimités :

→ **Les eaux territoriales** (eaux intérieures et mer territoriale), s'étendant sur 12 milles marins (environ 22 km) depuis les côtes et sur lesquelles l'Etat exerce une totale souveraineté.

→ Les **zones contigües et les zones économiques exclusives**, s'étendant respectivement sur 24 milles marins et 200 milles marins (370 km) depuis les côtes et sur lesquelles l'Etat exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

→ **La haute mer** (64% des espaces maritimes) avec une grande liberté d'usage excluant la piraterie ou l'installation de stations de radio.

2- (...) n'empêche pas de nombreuses tensions de natures variées.

■ Tensions liées à l'appropriation des océans :

→ A propos des tracés initiaux des **ZEE**.

→ A propos de l'extension possible de la ZEE. Possibilité de demander une extension de la ZEE dans la **limite de 350 miles**, à condition que cette extension soit un prolongement naturel du plateau continental. Aujourd'hui, de nombreuses demandes ont été déposées (93 Etats)...

Exemples de conflits :

- 1- Mer de Chine méridionale, où des zones pétrolières sont revendiquées par une demi-douzaine d'Etats, dont la Chine (qui, par ailleurs, n'hésite pas à y « coloniser » des îles pour justifier son extension (îles Paracels – îles Spratley) ; Arctique où des zones pétrolières, gazières ou de pêche et où des passages maritimes sont revendiqués par cinq Etats dont les Etats-Unis et la Russie.
- 2- Vers Saint-Pierre-et-Miquelon où la France et le Canada se disputent des zones de pêche (idem entre la France et l'Espagne dans le Golfe de Gascogne)...

■ Tensions liées à des problèmes géopolitiques :

Par exemples :

- 1- Le détroit d'Ormuz, est essentiel pour le trafic d'hydrocarbures. L'Iran menace de le « fermer » en cas d'interventions trop fortes de la communauté internationale ; problème du programme nucléaire iranien. (idem avec le canal de Suez au moment des conflits israélo-arabes).
- 2- Tensions à propos des îles Kouriles revendiquées par la Russie mais aussi le Japon.

■ Tensions liées à la piraterie :

Zones touchées : Caraïbes, côtes du Brésil (un peu), Golfe de Guinée, Est de l'océan Indien (y compris détroit de Malacca) et surtout l'Ouest de l'océan Indien au large de la Somalie (corne de l'Afrique) où la piraterie progresse (elle diminue ailleurs).

Cibles : Elles sont variées : les navires de commerce (la valeur du chargement d'un porte-conteneur peut atteindre 1 milliard de dollars alors que le PNB de la Somalie est inférieur à 6 milliards), les bateaux de tourisme (prise d'otages), les plates-formes pétrolières off-shore...

Acteurs : Des bandes plus ou moins organisées, marginalisées par la mondialisation, mais qui en profitent et l'intègrent par des réseaux illicites...

Le droit maritime fixe le pouvoir des Etats sur les espaces maritimes. Cependant, la haute mer où ne s'exerce aucune réelle autorité reste un enjeu stratégique majeur.

III°) Des espaces stratégiques reflète de la hiérarchie des puissances.

■ La domination des mers et des océans a toujours constitué un pilier de la puissance d'un Etat.

■ Avec la fin de la Guerre froide et l'effondrement de l'URSS, les marines de guerre ont connu un déclin en raison d'une utilité plus réduite. Cependant, avec le développement des échanges maritimes internationaux, la multiplication de nouveaux risques liés à la piraterie ou au terrorisme au niveau de seuils stratégiques (Somalie, golfe d'Aden, détroit de Malacca...) et la nécessité de mieux contrôler les flux illicites ou l'approvisionnement du pays, **les nations les plus impliquées dans la mondialisation tentent de contrôler et de sécuriser les routes maritimes.** Des opérations internationales se multiplient ainsi dans les Caraïbes ou l'Océan Indien ; en lien ou non avec l'Organisation Maritime Internationale créée en 1948 et qui dépend de l'ONU. Par conséquent, **la possession d'une marine de guerre traduit la puissance d'une nation et sa volonté d'exprimer cette puissance.**

■ Quarante Etats disposent de 98 % de la flotte militaire mondiale, soit 2 000 navires. **Dix Etats assurent 84 % de la construction et de l'entretien des navires de guerre.** Pour la plupart, il s'agit de nations du Nord comme le Royaume-Uni, la France ou la Russie mais ces nations sont **largement dominées par les Etats-Unis.** Ceux-ci constituent la **première**

marine du monde avec 225 000 marins, 18 sous-marins d'attaque (50% du total mondial), 12 porte-avions (75% du total mondial, soit 16). Les Etats-Unis ont divisé l'espace maritime mondial en **sept grandes zones accueillant 45 bases sur des territoires dépendant des Etats-Unis et 154 bases situées dans des pays étrangers.**

Face à la domination des Etats-Unis et, plus largement, des pays du Nord, les puissances émergentes comme la Chine, l'Inde ou le Brésil développent des marines de guerre et certaines puissances régionales tentent de faire de même (Japon, Taiwan, Turquie, Corée du Sud ou Pakistan).

La multiplication des marines de guerre conduit à une militarisation de certaines zones, dans le cadre de tensions voire de conflits internationaux, comme en mer de Chine.

Conclusion :

■ Aujourd'hui, du fait de la mondialisation, l'espace mondial est très hiérarchisé et répond à une **logique de « centre – périphéries »**. Un centre multipolaire bien intégré dans la mondialisation domine des périphéries plus ou moins bien intégrées dans la mondialisation. Mais, malgré tout, à part quelques rares lieux isolés, aucun territoire n'échappe totalement à la mondialisation... Ainsi les espaces maritimes deviennent des enjeux politiques et économique essentiels dans le cadre de cette mondialisation.

Bibliographie sur la Géopolitique des mers et des océans :

Royer.P, *Géopolitique des mers et des océans*, Paris, réédition 2017, PUF.

Couteau-Bégarie. H, *L'Océan globalisé : géopolitique des mers au XXème siècle*, Paris, 2007, Autrement.

Corm. G, *La Méditerranée espace de conflit. Espace de rêve*, Paris, 2001, L'Harmattan.

Lacoste.Y, *Géopolitique de la Méditerranée*, Paris, 2006, Armand-Colin.

Tripier. M, *Le Royaume d'Archimède*, Paris, 1994, Economica.

Guillaume. J, *Les transports maritimes dans la mondialisation*, Paris, 2008, L'Harmattan.

**EPREUVE HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET GEOPOLITIQUE DU MONDE
CONTEMPORAIN CNAEM 2019**

ELEMENTS DE CORRECTION DU SUJET AVEC DOCUMENTS

**Dynamiques et enjeux de la gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht
(1992-2019).**

Introduction.

I°) Depuis 1992, une Union Européenne élargie aux nouvelles ambitions.

A) Le traité de Maastricht et les trois piliers.

B) L'élargissement de l'Union Européenne.

II°) Depuis 1992, une gouvernance européenne inédite mais toujours en débat.

A) Des intérêts communautaires et nationaux souvent divergents.

B) Des réformes institutionnelles devenues nécessaires.

C) La gouvernance européenne d'aujourd'hui.

III°) Depuis 1992, l'ambition d'une « Europe puissante » difficile à réaliser face aux crises qu'elle traverse.

A) Une Europe qui peine à impliquer les citoyens et les partis politiques.

B) Une Europe qui peine à devenir une puissance mondiale.

C) Le BREXIT : une nouvelle donne !!!

Conclusion.

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE

Serrier.T et Etienne .F, *Europa notre histoire, l'héritage européen depuis Homère,* Paris, 2017, Les Arènes

Corm . G, *L'Europe et le mythe de l'Occident, la construction d'une histoire,* Paris, 2012, La Découverte.

Olivi. B et Giacone. A , *L'Europe difficile, la construction européenne*, Paris, 2007, Gallimard.

Ellisalde. B, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, 2012, Nathan.

Dehousse. R (Dir.), *Politiques européennes*, Paris, 2009 ? Les presses de Sciences Po.

Introduction :

■ Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les nations d'Europe occidentale décident de s'unir économiquement (besoin de reconstruction – besoin d'une paix durable – besoin de l'aide du plan Marshall).

Ainsi, en 1951, 6 Etats européens (France, Italie, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) fondent la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Puis, en 1957, ces six mêmes Etats signent le Traité de Rome donnant naissance à la Communauté Economique Européenne...

De ce fait, la construction d'une Europe économique (marché commun – libre circulation des biens, des services, des capitaux et des hommes) indépendante des Etats-Unis est progressive, mais elle ne touche que ce domaine...

■ Depuis la fin de la Guerre Froide, la construction européenne s'accélère et s'approfondit. Ainsi, en 1992, 12 Etats ratifient le traité de Maastricht, donnant naissance à l'Union Européenne. Cette dernière ne se limite plus à une union économique de douze Etats... elle devient progressivement une union politique, militaire et judiciaire à 28 Etats... ce qui ne va pas sans poser de nouveaux problèmes et défis...

Une nouvelle **gouvernance** européenne essaye donc de se mettre en place... : Expression qui désigne la façon dont les pouvoirs sont organisés et exercés au sein de l'Union Européenne (à travers les relations entre les différents acteurs privés et publics) afin de mettre en place des règles, des procédures et des pratiques pour gérer en commun l'espace européen de manière efficace et démocratique.

Par conséquent, ce sujet appelle les problématiques suivantes

→ **Comment gouverner, depuis 1992, une communauté européenne progressivement étendue à 28 Etats ?**

→ **Les ambitions du traité de Maastricht ont-elles été accomplies ?**

→ **Les difficultés actuelles de l'Union Européenne prouvent-elles que cette gouvernance européenne fonctionne mal ?**

1°) Depuis 1992, une Union Européenne élargie aux nouvelles ambitions.

■ Après la fin de la Guerre Froide et après la réunification de l'Allemagne, les Etats européens décident d'aller plus loin dans la construction européenne... Ils veulent étendre

ses compétences (pas uniquement une union économique... mais aussi une union politique, militaire...) et l'élargir à l'Europe Centrale et Orientale.

Ce projet va alors se concrétiser par la signature, par les 12 Etats membres du traité de Maastricht (7 février 1992) qui donne naissance à l'Union Européenne.

Le traité de Maastricht marque donc une nouvelle étape dans la construction européenne...

A) Le traité de Maastricht et les trois piliers.

■ I Les objectifs de l'Union Européenne créée par le traité de Maastricht

L'Union Européenne élargit les compétences de la Communauté Economique Européenne et se donne comme objectifs :

⇒ De promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable basé sur une union économique et monétaire sans frontières (monnaie unique, libre-échange, libre circulation des biens et des personnes...). **Pilier 1 de l'Union Européenne**

⇒ De renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses Etats membres par la création d'une citoyenneté européenne. **Pilier 1 de l'Union Européenne**

⇒ D'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune (défense commune). **Pilier 2 de l'Union Européenne**

⇒ De développer une coopération étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. **Pilier 3 de l'Union Européenne**

Rappels :

⇒ **Pilier 1 / Communautés européennes et politiques communes :** mise en place de politiques économiques communes dans de nombreux domaines (agriculture, pêche, commerce, transports, énergie...) – mise en place d'une Union Economique et Monétaire (UEM) avec la création d'une monnaie unique (Euro – mis en circulation en 2002) et d'une banque centrale pour la gérer (Banque Centrale Européenne – créée en 1998) – mise en place de symboles politiques de l'Europe (drapeau à 12 étoiles, hymne européen) – mise en place d'une citoyenneté européenne qui permet à tout citoyen de l'Union européenne de circuler librement à travers l'ensemble des pays de la zone, d'adresser des pétitions, de voter et d'être éligible aux élections locales et européennes...

⇒ **Pilier 2 / Développement d'une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) :** Mise en place d'une politique étrangère et de sécurité avec la nomination d'un haut représentant chargé de représenter l'Union Européenne (aujourd'hui la britannique Catherine Ashton).

⇒ **Pilier 3 / Développement d'une coopération policière et judiciaire en matière pénale :** Mise en place d'une politique de coopération policière et judiciaire en matière pénale pour répondre aux problèmes posés par la libre-circulation des personnes au sein du grand

marché, au terrorisme, au crime organisé...

■ Malgré tout, l'adoption du traité de Maastricht n'a pas été acquise sans difficultés (traité accepté de justesse en France et accepté après deux votes au Danemark...), ce qui illustre la distance qui peut séparer les instances de la gouvernance européenne et les citoyens...

Bref, l'objectif est de faire de l'Union Européenne une puissance mondiale susceptible de peser face aux autres acteurs mondiaux... (Volonté de Jacques Delors)

B) L'élargissement de l'Union Européenne.

■ Avec la chute des régimes communistes en 1989 et la disparition de l'URSS en 1991, la construction européenne peut désormais être envisagée à l'échelle de tout le continent. Mais aux vues du nombre de candidats (de nombreux pays de l'Est déposent leur candidature...) des règles d'adhésion sont fixées par la Conférence de Copenhague en 1993. Ainsi, les pays qui désirent rentrer dans cette UE doivent respecter des critères politiques (institutions stables et démocratiques) et économiques (économie de marché) et doivent s'engager à souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et financière...

Quels sont les différents élargissements effectués depuis le traité de Maastricht ?

◆ 1995 : Quatrième élargissement de l'UE avec l'entrée de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande (= intégration de l'aire géographique européenne scandinave). **Europe des 15.**

◆ 2004 : Cinquième élargissement de l'UE avec l'entrée de Malte, de Chypre / de l'Estonie, de la Lituanie, de la Lettonie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République Tchèque, de la Slovaquie et de la Slovaquie (anciens pays satellites de l'URSS) (= début de l'intégration de l'aire géographique européenne orientale). **Europe des 25.**

◆ 2007 : Entrée de la Bulgarie et de la Roumanie (anciens pays satellites de l'URSS) (= poursuite de l'intégration de l'aire géographique européenne orientale). **Europe des 27.**

◆ 2013 : Entrée de la Croatie (anciens pays composant la Yougoslavie) (= poursuite de l'intégration de l'aire géographique européenne orientale). **Europe des 28.**

Ces élargissements posent alors la question des limites de l'Europe qui n'ont jamais été définies... et posent aussi celui des institutions européennes...

II°) Depuis 1992, une gouvernance européenne inédite mais toujours en débat.

La nouvelle dimension de l'Union Européenne nécessite des réformes institutionnelles. Mais en raison d'objectifs différents elles ne sont pas faciles à réaliser...

A) Des intérêts communautaires et nationaux souvent divergents.

■ Depuis l'origine de la construction européenne, en 1948, les débats au sujet de sa gouvernance opposent les partisans d'une Europe des Etats et ceux d'une Europe fédérale (supranationale).

Les unionistes ou confédéralistes défendent une Europe des Etats. Pour ce courant de pensée, l'Union Européenne doit être une union d'Etats indépendants et souverains, voire une simple coopération intergouvernementale. Ils sont donc favorables à une coopération sans abandon de souveraineté...

Les fédéralistes défendent une Europe fédérale (supranationale). Pour ce courant de pensée, l'Union Européenne doit être une fédération au sein de laquelle les Etats renoncent à une large part de leur souveraineté au profit d'une autorité politique supranationale. Ils sont donc favorables à une coopération avec abandon de souveraineté.

■ Mais, au final, les institutions européennes tentent de faire le compromis entre ces deux visions de l'Europe... Aucune de ces deux lignes ne peut s'imposer durablement dans le processus de construction européenne.

Une ligne intermédiaire domine : **le néo-fonctionnalisme**, qui combine selon les circonstances méthode intergouvernementale et méthode fédéraliste. On parle alors d'une « fédération d'Etats-nations » ; une forme institutionnelle hybride à mi-chemin entre le fédéralisme et l'unionisme.

Par exemple, le Parlement européen et la Commission sont des institutions supranationales. De plus, les Commissaires comme les députés ne doivent pas représenter les intérêts de leur Etat mais ceux de l'Union.

Par exemple, les décisions sont prises par le Conseil de l'Union européenne donc par une assemblée intergouvernementale.

Le problème c'est qu'au final, l'Union Européenne est à géométrie variable... chacun applique ce qu'il veut ; cf. RU / cf. Schengen (7 pays à sa création) et euro (11 pays à sa création).

Ainsi, la gouvernance européenne est née d'un compromis entre deux conceptions ; une Europe des Etats et une Europe supranationale...

B) Des réformes institutionnelles devenues nécessaires.

■ Avec l'augmentation du nombre d'Etats membres, une adaptation des institutions européennes semblait indispensable...

■ **Tout d'abord, une première tentative de réforme a été faite par le traité d'Amsterdam en 1997.** La tentative de réforme des institutions européenne n'aboutit pas. Le traité confirme juste l'obligation de l'unanimité des décisions pour la politique étrangère.

■ **Ensuite une deuxième tentative de réforme a été faite par le traité de Nice en 2001.** La tentative de réforme des institutions européenne n'aboutit qu'à une petite réforme. Le traité instaure le **principe d'une majorité qualifiée** pour la prise de décision. Il s'agit d'un processus qui nécessite l'accord d'une forte majorité des membres pour prendre une

décision, et non plus l'unanimité. Elle est fixée à 55 % des membres et 65% de la population de l'Union ; chaque Etat ayant un nombre de voix proportionnel à sa population.

■ **Ensuite une troisième tentative de réforme a été faite en 2002.** Une Convention présidée par l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing est chargée de rédiger une constitution pour l'Europe. Le projet de Constitution européenne est signé à Rome, par les chefs d'Etat et de gouvernement en 2004. Ce texte prévoit la création d'un poste de Président pour l'union Européenne, la création d'un poste de ministre des affaires étrangères... Ce texte pour être appliqué doit être ratifié par tous les membres... Mais le projet est rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas (période de doutes pour l'Europe) ; il ne sera jamais appliqué...

■ **Enfin, une quatrième tentative de réforme a été faite par le traité de Lisbonne en 2007.** La tentative de réforme des institutions européenne aboutit et entre en vigueur le 1er décembre 2009. Il reprend une grande partie du traité constitutionnel de 2004. Le conseil européen se dote d'un président permanent : le belge Herman Van Rompuy (élu par les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 membres) et d'un Haut représentant de l'Union Européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Parlement européen voit ses pouvoirs étendus. Il étend le champ d'application de la majorité qualifiée (immigration et asile, énergie, espace...). Il crée enfin un droit d'initiative permettant aux citoyens de proposer à la Commission des initiatives...

C) La gouvernance européenne d'aujourd'hui. La gouvernance européenne est assurée par des **institutions communes** (issues du traité de Lisbonne) dans lesquelles les Etats restent souverains... Elle défend des valeurs fondamentales comme la paix, la démocratie, la coopération et la solidarité

Ces Institutions peuvent être citées et constituent une vraie valeur ajoutée pour une copie

	Composition / mode de nomination ou d'élection.	Compétences, pouvoirs.
Le Conseil européen.	Il réunit les chefs d'Etat et de gouvernements (+ président de la Commission + président du Conseil Européen). Il se réunit au moins une fois par semestre (en général 4 fois par an) : ce sont les « sommets européens ».	<p>⇒ Il établit les priorités, définit les orientations générales.</p> <p>⇒ Il n'a pas le pouvoir d'adopter la législation.</p> <p>⇒ Il se dote d'un président (élu pour deux ans et demi)</p>
La Commission.	28 commissaires, un par Etat membre, désigné pour 5 ans.	<p>⇒ Elle représente et défend les intérêts de l'UE dans son ensemble.</p> <p>⇒ Elle présente des propositions législatives (règlements ou directives).</p>

		⇒ veille à l'application des politiques et exécute le budget de l'UE.
Le Conseil de l'Union européenne (ou Conseil des ministres).	Il réunit les ministres des gouvernements de chaque pays membre de l'UE. Lors des réunions du Conseil, les pays de l'UE délèguent le ministre chargé de la politique faisant l'objet des débats.	⇒ C'est l'organe de décision : il adopte la législation de l'UE (règlements – directives) en accord avec le Parlement. ⇒ Le Conseil de l'UE prend généralement ses décisions à la majorité qualifiée (73,9 % des votes).
Le Parlement européen.	754 députés élus au suffrage universel tous les 5 ans. Le nombre de députés européens de chaque pays est fonction de l'importance de sa population.	⇒ Il partage le pouvoir législatif avec le Conseil des ministres. ⇒ Il contrôle les autres institutions (ex : il vérifie que les travaux de la Commission sont conformes à la démocratie) ⇒ Il examine et adopte le budget de l'UE avec le Conseil.

NB : Le Conseil Européen distingue trois catégories de compétences : les compétences exclusives de l'Union Européenne (dont les douanes, le commerce et la politique monétaire de la zone euro), les compétences partagées avec les Etats (dont l'agriculture, la pêche et les transports) et les compétences d'appui pour lesquelles l'Union Européenne ne peut intervenir qu'en soutien à l'action des Etats (dont l'industrie et la culture).

III°) Depuis 1992, l'ambition d'une « Europe puissante » difficile à réaliser face aux crises qu'elle traverse.

Depuis 1992, l'Union Européenne a l'ambition de devenir une grande puissance à l'échelle mondiale. Mais de nombreux défis à relever font que les étapes pour y arriver sont encore longues.

A) Une Europe qui peine à impliquer les citoyens et les partis politiques.

Des citoyens qui se sentent peu impliqués dans l'Union Européenne.

■ Depuis toujours, les dirigeants de l'Union Européenne cherchent à obtenir l'adhésion des peuples au projet européen. Pour cela, ils ont créé une citoyenneté européenne, ils ont créé un hymne européen, ils ont donné plus de pouvoirs à leurs représentants au Parlement Européen... Mais, malgré tout, ceux-ci semblent peu concernés et sont surtout préoccupés par leurs problèmes nationaux ; on parle même **d'euroscpticisme...**

■ Ainsi, les peuples n'apprécient pas :

<https://vertuprepas.com/>

1- Que le droit européen qui régit de plus en plus leur quotidien prime sur le droit national.

2- Que certaines décisions soit prises par des bureaucrates de Bruxelles sans être débattues et / ou votées par les citoyens ou par les élus. Bref, ils reprochent donc un manque de démocratie dans cette Union Européenne.

3- Que cette Union Européenne soit à « **géométrie variable** ». Certains pays membres de l'UE ne font pas partie de la zone euro ou de l'espace Schengen...

4- Que certains pays « imposent » leur position au moment de problèmes essentiels. Certains pays membres comme le « couple franco-allemand » imposent trop leurs points de vue depuis 2008 face à la crise mondiale et / ou face à la crise de l'euro en particulier.

5- Que la politique sociale est le « parent pauvre » de l'Union Européenne (...)

■ Le tout se traduit par un taux de participation aux élections européennes très faible, même s'il a augmenté en 2014 (43,09% contre 43,00 en 2009).

L'euroscpticisme progresse partout... et ce n'est pas bon pour l'image de l'Union Européenne...

Des forces d'opposition politique.

■ Depuis toujours, il existe un fort courant d'hostilité à l'Europe, incarné par des sensibilités politiques très différentes.

Ainsi :

1- Les partis d'extrême-gauche contestent l'orientation trop capitaliste de l'Union Européenne.

2- Les partis d'extrême-droite combattent l'Union Européenne qui fait perdre de la souveraineté aux Etats et qui ne lutte pas assez contre l'immigration. Par exemples, ils sont arrivés au pouvoir en Hongrie, où le Premier Ministre actuel V.Orban multiplie les prises de distance vis-à-vis de l'UE et ils séduisent une partie de l'opinion publique dans plusieurs pays (Danemark, France, Italie, etc...).

3- Certains mouvements britanniques sont plus attachés à leurs liens avec les pays anglo-saxons qu'avec les autres pays européens.

4- Certains mouvements régionalistes : ligue lombarde en Italie, indépendantistes catalans en Espagne... réclament leur indépendance vis-à-vis de leur pays et de l'Europe...

■ De plus, cette opposition se retrouve au moment de la crise qui débute en 2008-2009. Cette opposition est certes le fruit des partis politiques, mais elle est aussi le fruit des pays. En effet, L'UE traverse une grave crise économique qui oppose ses membres du Sud (Portugal, Espagne, Italie, Grèce, Chypre, voire France) en grande difficulté aux membres du Nord et particulièrement à l'Allemagne, devenue la puissance européenne dominante et à laquelle les opinions publiques sont de plus en plus hostiles. Beaucoup ne veulent plus payer pour les autres et demandent la sortie de l'euro.

Bref, avec ce peu de sentiment européen, il est difficile pour l'Union Européenne d'être puissance en parlant d'une seule voix...

B) Une Europe qui peine à devenir une puissance mondiale.

■ L'Union Européenne est la première puissance économique et commerciale du monde... Le PIB des 28 est de 16 360 milliards de dollars en 2013 ; il dépasse donc celui des Etats-Unis. L'Union Européenne représente aussi 15 % des exportations et 18 % des importations mondiales...

Mais, l'Union Européenne est encore un nain diplomatique et politique...

Une Politique Etrangère et de Sécurité Commune :

En effet, dans les années 1990, l'Union Européenne veut devenir une puissance diplomatique et politique mondiale.

Pour cela, l'Union Européenne met en place une nouvelle politique étrangère commune ; la Politique Etrangère et de Sécurité Commune.

Quels sont les objectifs de la PESC ?

Instituée par le traité de Maastricht en 1992, la PESC traduit la volonté des Etats de l'UE de passer d'une simple coopération à une véritable politique commune en matière de politique extérieure et de défense. Mais, les Etats de l'UE peinent à définir une politique étrangère commune ou à adopter une position unifiée face aux Etats-Unis et à l'OTAN : guerre en Irak en 2003 / participation aux côtés des Etats-Unis du Royaume-Uni, de l'Espagne et de l'Italie / refus de participation de la France. De plus, ils n'arrivent pas à régler seuls les guerres qui touchent leur continent : ex-Yougoslavie entre 1991 et 1995 – Kosovo entre 1997 et 1999 / échec de la diplomatie européenne face à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie en 1991-1999 (pourtant marqué par une épuration ethnique...). Les principales puissances européennes ont des attitudes divergentes sur l'envoi d'une force d'interposition. Ce sont finalement les USA qui mettent fin à la guerre et qui imposent la paix.

En 2007, la création d'un poste de haut-représentant pour la PESC constitue une avancée notable. Mais l'ambition de doter l'UE d'une gouvernance en matière de politique étrangère et de sécurité commune se heurte à la règle de l'unanimité et par conséquent, aux divergences entre les 28 Etats membres.

■ Une politique de défense commune :

Pour devenir une puissance diplomatique et politique mondiale, l'Union Européenne met en place une politique européenne de sécurité et de défense (PSED – 1998) et un embryon d'armée européenne ; création d'une force rapide de 60 000 hommes pour gérer des crises hors de l'Union Européenne.

Cette politique européenne de défense a été longue à se mettre en place. Un premier projet avait été préparé en 1954 ; Communauté Européenne de Défense (CED) mais il ne verra jamais le jour... Puis, quelques projets bilatéraux ou multilatéraux avaient été signés ;

Brigade franco-allemande (1989) – Eurocorps (1992) – Eurofor (1995). Puis se met en place la PSED en 1998.

Par cette politique, l'Union Européenne élabore une stratégie commune de défense pour lutter entre autres contre le terrorisme et la dissémination nucléaire. Mais établir une défense commune à 28 n'est pas toujours facile...

L'Union Européenne, peine à s'affirmer dans les domaines de la défense et des affaires étrangères ; les Etats membres résistant à déléguer là une part de leur souveraineté.

C) Le BREXIT : une nouvelle donne !!!

Le Royaume-Uni s'apprête donc à quitter l'Union européenne - un **processus qui pourrait durer encore deux ans, le temps de négocier de nouveaux accords avec l'UE.**

L'Europe va perdre l'une de ses trois grandes puissances, une des plus importantes places financières au monde, le premier partenaire diplomatique des Etats-Unis en Europe ainsi que l'un des seuls Etats européens entretenant une armée régulière conséquente.

Les conséquences à court terme : politiques et économiques.....

Pour continuer d'exister l'UE doit revenir à l'esprit commun de départ car les extrêmes sont une vraie menace...

Conclusion :

■ A partir de 1948, un projet d'Europe politique se met progressivement en place. Cantonnée dans un premier temps au domaine économique (CECA, CEE), l'Europe politique se développe progressivement pour donner naissance à l'Union Européenne en 1993. Elle implique une coopération dans de très nombreux domaines. Cependant, ce projet d'une Europe politique peine à s'affirmer totalement à cause des tensions qui persistent depuis 1948 entre unionistes et fédéralistes mais aussi par le manque d'intérêt des européens pour une organisation qui paraît bien lointaine de leurs préoccupations quotidiennes.

■ Ainsi, l'Union Européenne apparaît aujourd'hui comme un géant économique qui a un poids considérable dans les échanges commerciaux internationaux. Son existence comme entité est confirmée par des symboles forts tels que le drapeau, l'hymne, l'euro. Mais elle reste un « nain politique », caractérisée par une avancée limitée du projet d'unité politique, par une intégration à la carte (espace Schengen, zone euro) et par la difficulté à 28 de parler d'une seule voix comme le montre le délicat problème des institutions européenne mais aussi du Brexit.....

